

Cette formation correspond à l'Arrêté du 30 décembre 2014 modifié relatif à l'AFGSU (JO du 13 janvier 2015) qui modifie les dispositions relatives à la formation aux gestes et soins d'urgence et abroge l'arrêté du 3 mars 2006

Public visé et prérequis

- ❖ Toute personne ayant suivi le module AFGSU Niveau I ou II La prorogation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation d'une durée d'une journée portant sur une actualisation des connaissances portant sur les gestes et soins d'urgence, en lien avec l'actualité sanitaire et scientifique

Objectifs

- ❖ L'identification d'une situation d'urgence vitale ou potentielle et la réalisation des gestes d'urgence adaptés
- ❖ La participation à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle

Contenu

- ❖ Trois heures et demi portant sur une actualisation des connaissances relatives aux gestes et soins d'urgence, organisée en ateliers pratiques
- ❖ Trois heures et demi portant sur une actualisation des connaissances en lien avec l'actualité scientifique notamment dans le domaine de la médecine d'urgence, de l'actualité sanitaire, des urgences collectives et des situations sanitaires exceptionnelles

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

- ❖ Pédagogie active
- ❖ Simulations sur mannequins
- ❖ Mise en situations cliniques

Durée

- ❖ 1 jour en format présentiel
- ❖ L'AFGSU a une validité de 4 ans. Afin de proroger cette validité, il est nécessaire de suivre une formation d'actualisation des connaissances

Intervenant

- ❖ Formateur GSU et NRBC.E habilité par le CESU à enseigner les gestes et soins d'urgence